
Première rencontre avec Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Jeudi 23 juin 2022, le SNPTES-UNSA a rencontré Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cet entretien a permis au SNPTES de présenter ses propositions pour la défense du service public et des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le SNPTES a rappelé à la Ministre et à son directeur de cabinet que nous traversons une période particulière où les attentes des personnels et des usagers sont grandes. Les premières actions mises en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche seront donc capitales pour obtenir la confiance des personnels et rassurer les étudiantes et étudiants.

Le SNPTES a alerté la ministre sur certains points :

Les conditions d'études et d'accès aux formations du supérieur sont extrêmement dégradées et ne nous permettent pas de répondre aux enjeux qui nous font face. Nous ne pouvons plus perdre de temps et sacrifier des générations de jeunes. En outre, les personnels qui ont eu à assumer, notamment, l'accroissement démographique, l'empilement des réformes et la pandémie sans moyens réellement supplémentaires sont épuisés.

Pour le SNPTES, la priorité n'est pas une nouvelle réforme de la gouvernance et encore moins d'un renforcement de l'autonomie des universités. Les personnels et une très large partie des équipes dirigeantes des établissements d'enseignement supérieur sont en effet excédés par les réformes structurelles incessantes. Le SNPTES restera opposé à une plus grande autonomie des établissements en matière de gestion des ressources humaines, notamment tant que les instances paritaires n'auront pas retrouvé l'ensemble de leurs prérogatives. Le dialogue social et la transparence doivent être avant tout rétablis et renforcés.

Le SNPTES demande impérativement de retrouver des taux d'encadrement décents pour permettre aux étudiants de réussir, mais aussi aux personnels d'accomplir l'ensemble de leurs missions. L'accroissement démographique des étudiants n'a jamais été compensé si ce n'est par le travail sans faille de l'ensemble des personnels.

L'État ne peut plus se soustraire à un financement massif de l'enseignement supérieur et de la recherche au travers d'un plan pluriannuel d'investissement (sur 5 ans max). Dans les établissements d'enseignement supérieur, la priorité absolue est de recruter un maximum d'enseignants-chercheurs, chercheurs et de personnels BIATSS (à parité). Il manque près de 20 000 EC/E et autant de BIATSS pour se retrouver dans les mêmes conditions d'encadrement des étudiants qu'en 2009. Une programmation de recrutement doit être planifiée sur 5 ans. Sans cela, on échouera à former les étudiants, mais aussi à accomplir nos travaux de recherche car il n'existe pas de frontière entre ces deux missions principales, sous investir dans une c'est conduire à l'échec sur les deux.

Cet investissement pluriannuel doit aussi viser au développement des campus pour accueillir les étudiantes et étudiants, de plus en plus nombreux, aux meilleurs standards de développement durable. Ceci implique la construction et la rénovation des bâtiments, mais aussi des infrastructures et leur articulation dans les territoires ainsi que repenser les mobilités étudiantes pour réduire leur impact écologique (près de 3 millions d'étudiants + 200 000 personnels qui se déplacent !). L'accessibilité dont l'accessibilité numérique pour toute la communauté universitaire doit être une priorité.

Le SNPTES demande des actions fortes en direction des personnels :

Le sous-financement endémique de l'enseignement supérieur et de la recherche a conduit au développement du recrutement de contractuels mal rémunérés et sans perspective de carrières ainsi qu'au déclassement des fonctionnaires de l'enseignement supérieur et de la recherche qui ne bénéficient pas de conditions de travail optimales ni d'une rémunération à la hauteur de leur engagement et de leurs missions.

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont un besoin immédiat de financements récurrents, d'une augmentation importante de leurs crédits de masse salariale et de créations d'emplois de fonctionnaires.

Le SNPTES demande également que le principe de convergence indemnitaire validé par l'accord du 12 octobre 2020 soit respecté et étendu à l'ensemble des personnels qui exercent leur fonction dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Pour le SNPTES, la mise en œuvre de cette convergence indemnitaire doit être accélérée pour permettre aux personnels de bénéficier rapidement des montants les plus favorables de la fonction publique. Il n'est pas acceptable de devoir attendre 2030 pour atteindre cet objectif qui paraît en plus utopique au regard des décisions de certains établissements qui n'ont toujours pas appliqué les revalorisations annoncées par le ministère en 2021. Le SNPTES demande une réunion du comité de suivi de l'accord, un bilan de la 1^{re} tranche de la LPR et l'ouverture immédiate de négociations sur les cibles indemnitaires ministérielles pour 2022. Dans le cadre de l'application de l'accord du 12 octobre 2020, le SNPTES a également rappelé l'importance de restructurer le corps des ingénieurs de recherche avant l'affectation des lauréats des recrutements réservés dans le cadre du repyramidage de la filière ITRF. De plus, le SNPTES s'indigne de voir que le projet de restructuration du corps des ingénieurs de recherche a pour seul objectif de rendre plus favorable l'accès des ingénieurs d'études au corps des ingénieurs de recherche, alors que le SNPTES revendique une véritable revalorisation du corps des ingénieurs de recherche. Cette revalorisation globale du corps des ingénieurs de recherche est urgente et justifiée !

Le SNPTES demande que l'accord du 12 octobre 2020 soit complété par de nouvelles mesures catégorielles et qu'aucun personnel ne soit oublié. Pour mémoire, dans cet accord les légitimes revendications des personnels contractuels, des PRAG, PRCE, personnels administratifs, sociaux et de santé ne sont pas prises en compte et si les personnels des bibliothèques sont concernés par la convergence indemnitaire, ils ne bénéficient ni de mesure de repyramidage ni de mesures catégorielles. Quant aux ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, certains métiers essentiels à nos établissements continuent d'être exclus des possibilités de promotions supplémentaires programmées dans le cadre du repyramidage de la filière. Tout ceci est totalement inacceptable. Le SNPTES exige plus d'équité dans la gestion des carrières et des rémunérations.

Le SNPTES demande en outre un changement radical de méthode de travail entre partenaires sociaux. Face à une société de plus en plus éclatée, la recherche du consensus doit guider l'ensemble des forces politiques. Les organisations syndicales doivent être réellement consultées et écoutées au travers de réelles négociations qui engagent l'ensemble des parties : gouvernement, employeurs et syndicats !

Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a été très attentive à nos remarques et propositions. Nous notons de nombreux points de convergence sur le constat, comme sur les solutions à adopter. Le SNPTES est désormais impatient d'apporter son expertise dans le cadre d'un dialogue social renforcé.

Choisy-le-Roi, le 24 juin 2022